



URIOPSS CENTRE

CATALOGUE DES FORMATIONS

L'expertise du réseau UNIOPSS - URIOPSS au service des valeurs associatives et des acteurs du secteur social, médico-social et de la santé privés à but non lucratif.



FORMATIONS INTER-ETABLISSEMENTS – à Orléans

	GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVES			
N°01	Diversifier ses sources de financement	M. Luc MAUDUIT	15 janvier 2015	285 €
N°02	Elaborer un plan de communication	Mme Emma LECOQ	6 février 2015	285€
N°03	La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités	Mme Catherine AUDIAS	17 février 2015	285 €
N°04	Comprendre et mettre en œuvre une démarche de CPOM	M. Luc MAUDUIT	19 mars 2015	285€
N°05	Coopération et regroupements dans le secteur social et médico-social	M. Luc MAUDUIT	20 mars 2015	285€
N°06	Présentation du secteur social et médico-social, des publics concernés, des gestionnaires et des financeurs et décideurs et des modes de régulation	M. Arnaud VINSONNEAU	31 mars 2015	290€
N°07	Recours aux appels à projet : quel bilan et quels retours ? Comment anticiper et s'y préparer ?	Mme Emilie ROY	20 avril 2015	275 €
N°08	Revisiter ses statuts d'association (loi 1901) et ses délégations de pouvoir (le DUD)	Mmes Agnès BLONDEAU et Emilie ROY	26 mai 2015	275 €

	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE - TARIFICATION			
N°09	Obligations comptables, fiscales et budgétaires des ESMS	M. François JUIN	9 et 10 février 2015	580€
N°10	Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale	M. Arnaud VINSONNEAU	2 avril 2015	290€
N°11	Contrôle de gestion et tableaux de bord dans le secteur social et médico- social	M. Luc MAUDUIT	20 mai 2015	285€
N°12	L'analyse financière des ESMS	M. Luc MAUDUIT	21 et 22 mai 2015	570€
N°13	La démarche budgétaire des ESMS	M. Luc MAUDUIT	2 juin 2015	285€
N°14	Les spécificités comptables des ESMS : du plan comptable général à l'instruction comptable M 22	M. Luc MAUDUIT	26 et 27 novembre 2015	570€
N°15	Le compte administratif des ESMS	M. Luc MAUDUIT	7 décembre 2015	285€
N°16	Elaborer son Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement	M. Luc MAUDUIT	8 décembre 2015	285€

Au plus près de vos besoins...

- Toutes les formations proposées en Inter sont déclinables en Intra au sein de votre association à votre demande. Elles se déroulent alors généralement sur site et sont adaptées à vos problématiques et au contexte de votre association.
- Nous appuyons également la conduite de vos projets et l'accompagnement au changement de vos organisations (projets associatifs et stratégiques, projets d'établissement, CPOM, coopérations et regroupements, analyse financière, droit social et GRH...)
- > Des formations gratuites destinées aux administrateurs bénévoles sont aussi proposées.

N'hésitez pas à nous contacter.

	MANAGEMENT ET RESSOURCES HUMAINES			
N°17	Conduire les entretiens d'évaluation et entretiens professionnels	Mme Sabine ESNAULT	19 février 2015	285€
N°18	Mener un recrutement	Mme Catherine AUDIAS	13 mars 2015	285€
N°19	Le management d'équipe dans le secteur social et médico-social	Mme Odile PIERRARD	23 et 24 mars 2015	580€
N°20	Le pilotage social des restructurations	Mme Catherine AUDIAS	27 mars 2015	285€
N°21	Mise en œuvre des mutualisations de moyens : conséquences en droit social	Mme Catherine AUDIAS	16 avril 2015	285€
N°22	Concevoir une démarche de GPEC et de GPEC territoriale adaptée à la stratégie associative	Mme Agnès BLONDEAU	19 mai 2015	275€
N°23	La gestion de conflits	Mme Odile PIERRARD	5 juin 2015	290€
N°24	Conduire et accompagner le changement dans le secteur social et médicosocial	Mme Odile PIERRARD	18 septembre 2015	290€
N°25	Concevoir et utiliser une fiche de poste	Mme Agnès BLONDEAU	15 octobre 2015	275€
N°26	Construire et articuler les outils de la GRH	Mme Agnès BLONDEAU	5 novembre 2015	275€

	LEGISLATION SOCIALE ET DROIT DU TRAVAIL			
N°27	Annualisation du temps de travail et gestion des plannings	M. Louis-Philippe BICHON	20 février 2015	350€
N°28	Les particularités du contrat à durée déterminée et du temps partiel	Mme Catherine AUDIAS	10 avril 2015	285€
N°29	Actualité législative et jurisprudentielle en droit du travail	M. Louis-Philippe BICHON	11 mai 2015	350€
N°30	Les fondamentaux du droit du travail	Mme Catherine AUDIAS	8 et 9 juin 2015	570€
N°31	Les congés payés et jours fériés	Mme Agnès BLONDEAU	11 juin 2015	275€
N°32	Les outils d'aménagement du temps de travail	M. Louis-Philippe BICHON	7 septembre 2015	350€
N°33	Maladie, inaptitude, accidents du travail : la gestion des absences	Mme Catherine AUDIAS	9 octobre 2015	285€
N°34	Le contrat de travail : embauche, exécution, rupture	Mme Catherine AUDIAS	9 et 10 novembre 2015	570€
N°35	La prévention des risques professionnels	Mme Catherine AUDIAS	16 novembre 2015	285€
N°36	Pratique et techniques de la paie	M. Louis-Philippe BICHON	19 et 20 novembre 2015	700€

	PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
N°37	Les obligations en restauration collective : élaborer son plan de maitrise sanitaire	Mme Fatima MOUSTAID- HOUNTONDJI	2 février 2015	290€
N°38	Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité	M. Olivier RABILLOUD	7 avril 2015	290€
N°39	La prévention et la gestion du stress et de l'usure professionnelle	M. Olivier RABILLOUD	8 avril 2015	290€
N°40	Articuler la place des parents et des professionnels : les contours juridiques de l'autorité parentale dans les structures de protection de l'enfance ou du handicap	Mme Amandine ROUFFIAT	1 ^{er} juin 2015	285 €
N°41	De la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance	Mme Véronique LOGEAIS	14 octobre 2015	285€
N°42	La gestion de l'agressivité et de la violence	M. José HONDERMARCK	23 et 24 novembre 2015	580€

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF CONDITIONS GENERALES



I - INSCRIPTION

- Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard <u>3 semaines</u> avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et accompagnés du règlement.
- Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

II - ANNULATION

Du fait du stagiaire :

- En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.
- Pour toute annulation de votre part postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.
- Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

• La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

III – CONVENTION DE FORMATION - ATTESTATION DE PRESENCE - FACTURE

- Deux semaines avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.
- Au terme de la formation, des attestations de présence seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

IV - TARIFS - REGLEMENT

- Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2014. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.
- Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage). L'inscription sera effective à la réception du règlement.
- Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.
- Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA): Unifaf, Uniformation ou autres. Si vous souhaitez que l'OPCA règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCA et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intraétablissement.

V – LIEU - HEBERGEMENT - REPAS

- Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS Centre, ou dans un autre lieu si nécessaire.
- Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.
- Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.



LES FORMATIONS DE L'URIOPSS

- Les formations présentées ont pour objectif d'accompagner au mieux les dirigeants et les professionnels des associations sanitaires et sociales. Les thèmes proposés ont été retenus pour répondre aux besoins exprimés par les adhérents. Cette liste pourra être complétée par de nouvelles formations en fonction de vos demandes et/ou de l'actualité.
- Les formations inter-établissements proposées, chaque année, sur de courtes durées (de 1 à 2 jours), permettent aux responsables associatifs et à leurs collaborateurs de se former, se perfectionner et s'informer. C'est également se donner l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres adhérents.
- Toutes les formations inter-établissements sont également réalisables en **intra-établissement.** Construites "à la carte", elles sont organisées en fonction de vos projets, de vos priorités et des caractéristiques de fonctionnement de vos établissements et services.

Nous pouvons également construire avec vous d'autres formations qui peuvent être réalisées au sein de votre établissement ou dans un autre lieu.

LE SERVICE FORMATION DE L'URIOPSS

Coordonnées:

URIOPSS Centre - Service Formation 29 boulevard Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1

mail: uriopss.centre@wanadoo.fr

<u>Contacts</u>:
Aude BRARD : Responsable du service

Carine PRIMO : Suivi formation Intra et Accompagnements Stéphanie GENZA : Suivi formation Inter

LES FORMATEURS DE L'URIOPSS

Mme Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Sabine ESNAULT

Conseillère technique et Responsable du Département Ressources Humaines à l'URIOPSS Ile-de-France

M. José HONDERMARCK

Docteur en psychologie, Consultant en relations humaines, Supervision d'équipe

M. François JUIN

Commissaire aux comptes

Mme Emma LECOQ

Conseillère technique à l'URIOPSS Pays de Loire, Chargée de communication

Mme Véronique LOGEAIS

Juriste, formatrice, consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

tél: 02.38.62.34.39

fax: 02.38.81.29.72

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Odile PIERRARD

Formatrice, ancienne directrice d'établissement social et médico-social

M. Olivier RABILLOUD

Consultant – Formateur

Mme Amandine ROUFFIAT

Conseillère technique Enfance à l'URIOPSS Pays-de-Loire

M. Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant

Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDJI

Consultante-formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

L'équipe technique de l'URIOPSS Centre : Mmes Agnès BLONDEAU et Emilie ROY

NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)





BULLETIN D'INSCRIPTION 2015

☐ J'atteste avoir pris connaissa	nnce des conditions générales et les accepter nnce du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS
Adresse de facturation : (si différente de	
Règlement à no	ous adresser avec le présent bulletin d'inscription
	Coût total = €
Date(s)	Coût X nombre de personne(s)
nscription au stage : N° Intitulé	
Fonction : —————	
♦ Nom et prénom :	
Fonction :	
♦ Nom et prénom : ————	
♦ Nom et prénom : ————	
Stagiaire(s) :	
Numéro d'adhérent : CC	
	Fax:
Adresse:	
Name de la atmistisse :	
Organisme	
	24 45 00 135 45 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
	Numéro de déclaration d'activité :
	Mail: uriopss.centre@wanadoo.fr
	45016 ORLEANS CEDEX 01 Tél.: 02.38.62.34.39 - Fax: 02.38.81.29.72
	29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -